

Bulletin d'Information
de la Caisse Nationale
de Prévoyance Sociale
www.cnps.cm

Le CNPS

ameroon
Plus proche de vous !

N°14 - Octobre 2014



Assurance volontaire La Cnps prête pour le challenge

Dans cette édition, le point sur les préparatifs de la gestion du nouveau produit. PP. 7-11

FOCUS

Le PM inaugure l'immeuble ministériel n°1

Retour sur l'événement en pages 21 à 25.



Modernisation, simplification des procédures et qualité de service à la CNPS

5 nouveaux services offerts aux Employeurs et Travailleurs camerounais, où qu'ils se trouvent dans le monde

Télé-immatriculation en ligne sur www.cnps.cm

Télé-immatriculation de l'employeur

L'employeur enregistre ses informations dans l'espace **Télé applications**, lien [Pré-immatriculation employeur](#), avant de déposer son dossier physique dans le centre de prévoyance sociale de son choix, dans un délai de 30 jours.



Télé-immatriculation du travailleur

Le travailleur enregistre ses informations dans l'espace **Télé applications**, lien [Pré-immatriculation assuré](#), avant de déposer son dossier physique dans le centre de prévoyance sociale de son choix, dans un délai de 30 jours.



Télé déclaration des cotisations sociales

C'est l'opération par laquelle les entreprises procèdent à la déclaration des salaires de leurs personnels en ligne, sur le site internet de la CNPS, dans l'espace **Télé applications**.



Consultation des comptes en ligne sur www.cnps.cm

Consultation des comptes cotisants employeurs

L'employeur a, à travers un **code d'accès sécurisé et personnalisé**, la possibilité de contrôler l'historique du paiement de ses cotisations sociales et de connaître en temps réel, sa situation débitrice vis-à-vis de la CNPS, dans l'espace **Consultation en ligne**, lien [Consulter déclarations](#).



Consultation des comptes individuels assurés

Dans le **même espace**, le travailleur peut, grâce à un **code d'accès sécurisé et personnalisé**, tout savoir sur ses périodes d'activité, la régularité des salaires déclarés par ses employeurs successifs, ainsi que les montants des cotisations sociales effectivement reversées à la CNPS, pour son compte.



C'est simple, c'est accessible à tous, en un clic !

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Paix-Travail-Patrie



«(...) La mise au point d'un système de sécurité sociale accessible au plus grand nombre se poursuit. La proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale devrait passer de 10 % en 2012 à 20 % en 2015. Ces taux ne sont pas satisfaisants. Il conviendrait de les améliorer autant que possible».

«(...) Pour rester dans le domaine social, je voudrais m'adresser à nos retraités qui peinent à toucher leurs pensions. Les délais qui sont parfois constatés peuvent atteindre plusieurs mois, voire davantage, ce qui est inacceptable. Des instructions données pour y remédier portent déjà des effets».

**Extraits du Discours
du Chef de l'Etat,
S.E. Paul BIYA à la nation,
le 31 décembre 2012**

Sommaire

Editorial :

Un tournant historique ! 5-6

A historic turning point!

I-Actu

Assurance volontaire : **La Cnps prête pour le challenge** 7

Georges Eric Bowen : «L'assurance volontaire est une avancée considérable» 8

Décret du PM sur l'Assurance volontaire 10

Management de proximité : **Le DG sur le terrain** 12

New services : **The click of revolution** 13

I-Evènement SAPELLI OLYMPIADES 2014

FANTASTIQUE ! 14

Tous les résultats 16

I-Focus INAUGURATION DE L'IMMEUBLE MINISTÉRIEL N°1

Immeuble ministériel n°1 : **Le PM inaugure le complexe** 20

Rehabilitation : **A Chinese puzzle !** 22

La CNPS rétrocède le complexe à l'Etat 23

Interview Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame :

«**Nous avons le soutien du président de la République**» 24

I-Social

Main tendue : **Assistance aux hémodialysés** 26

Back to school : **School stationery to the youth of Soa** 26

CNPS/Université de Yaoundé II-Soa : **Accord pour le soutien des cop's** 27

Solidarity : **Donations to the bedridden** 27

I-Cps

Nominations : **Du mouvement dans les Cps** 28

I-Idees

Le Minas pour un bien vieillir 30

I-Sports

Yaoundé : **Un mouvement sportif fait le buzz** 31

I-Magazine

Opération Abeng : **François Ongono s'en va** 32

CPS de Mvog-Mbi : **On motive le personnel** 33

Ekambi Brillant at the NSIF 33



07



08



14



21



27



33

Direction Générale : Place de l'Hippodrome - B.P. 441 Yaoundé-Cameroun - www.cnps.cm - E-mail : cnps.cameroun@cnps.cm - Tél. : +237 22 23 44 79 - Fax : +237 22 22 57 55

Directeur de la Publication : Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

Conseiller à la Rédaction : Lysette NGATCHOU

Directeur de la Rédaction : Jules Armand HODIEB

Rédaction-en-chef : Simon MEYANGA

Secrétariat de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG

Comité de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG - Laurentine EKOBEA
- Emmanuel ETOUKE EBOUELE - Marie Paulette MIMBANG - Damien OMOLOMA
- Gaston MVELLE EKOMBA

Secrétariat : Chantal PONDI - Louise Cécile BAHOYA

Collaboration : Jacqueline MINLA'A - Goëls TEMGWA (Stagiaire)

Design et Infographie : Joachim ETEME ONDOBO - Fidèle Perrier ONONINA

Images : Fabrice Robert MBA

Impression : IMPRIMERIE CNPS

Un tournant historique !

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Directeur Général de la CNPS

La page de la réhabilitation-rétrocession-inauguration de «l'immeuble de la mort», devenu aujourd'hui, grâce à la CNPS, «l'immeuble de la vie» ou «l'immeuble de l'Emergence», à peine tournée, que déjà la Caisse nationale de prévoyance sociale est face à un autre défi : celui de la mise en œuvre de l'assurance volontaire au Cameroun. En effet, le décret n° 2014/2377/PM du 13 août 2014, fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès apparaît comme un tournant décisif dans l'histoire de la sécurité sociale au Cameroun. Il est, pour la CNPS, un motif de satisfaction, parce qu'il ouvre la voie à l'espoir. Espoir pour notre organisme d'atteindre, voire de pulvériser ses records en matière d'immatriculations, pour mieux et davantage servir les Camerounais. C'est d'ailleurs un secret de polichinelle, le doublement du nombre de Camerounais couverts par la sécurité sociale est un de nos objectifs primordiaux. Il est omniprésent dans nos esprits, conformément aux très hautes instructions du chef de l'Etat. Il vise à porter de 10 à 20 %, à la fin de l'année 2015, le taux de couverture sociale des populations camerounaises. Pour y arriver, nous nous sommes engagés dans la voie de la performance. Les nouveaux services sur la pré-immatriculation en ligne et la consultation en ligne des comptes cotisants et individuels que la CNPS offre à ses clients participent de notre détermination, jamais démentie, à atteindre sans condition cet objectif majeur. Nous sommes déjà sur la bonne voie. Il nous faut continuer et, surtout, mettre en œuvre sans heurt l'assurance volontaire dont les pouvoirs publics et les Camerounais attendent beaucoup.

La CNPS dispose de moyens humains et matériels pour relever avec brio cet autre défi. Et, dès le 1er novembre 2014, toutes les structures de l'organisme à travers le pays seront à même, non seulement de recevoir, mais aussi de traiter avec l'habituelle diligence tous les dossiers déposés par chaque usager désireux de s'affilier à l'assurance volontaire, dans les conditions fixées par le décret du Premier ministre, chef du gouvernement.

Le décret introduisant l'assurance volontaire au Cameroun intervient dans un contexte de réforme souhaitée et très attendue de notre système de sécurité sociale. Il préfigure certainement une série d'autres textes, notamment ceux sur la restructuration et la revalorisation des prestations familiales, des allocations et des pensions ainsi que l'augmentation des taux et le relèvement du plafond de l'assiette des cotisations sociales. Toutes choses qui devraient rendre notre régime de sécurité sociale adapté, efficace, moderne et pérenne.

Nous l'avons dit, c'est un tournant historique, parce qu'il rétablit justice et équité dans un régime de sécurité sociale qui, pendant longtemps, avait quelque peu injustement exclu du bénéfice de la couverture sociale une grande partie de la population active. Nonobstant les dispositions de l'article 3 (nouveau Loi n°84-007 du 4 juillet 1984) de la loi n°69-LF-18 du 10 novembre 1969 instituant un régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, qui prévoyait déjà l'assurance volontaire. Aujourd'hui, ce qui semblait être une injustice a été réparé.

La partition a été difficile. Il reste - et c'est-là notre défi actuel - que nous mettions en place toutes les conditions idoines de gestion pérenne, d'encadrement et de développement sereins du nouveau-né. Un groupe de travail chargé d'examiner de fond en comble toutes les modalités pratiques de la mise en place de l'assurance volontaire travaille d'arrache-pied depuis la publication du décret du Premier ministre chef du gouvernement. Les résultats de ses travaux vont permettre à la CNPS de disposer de paramètres fiables, d'un tableau de bord réel et de données incontestables sur cette nouvelle catégorie d'assurés sociaux issus des professions libérales, des travailleurs indépendants ainsi que ceux de l'économie informelle, eux qui représentent à peu près 80 % de la population active du Cameroun. ♦



Dès le 1er novembre 2014, toutes les structures de l'organisme à travers le pays seront à même, non seulement de recevoir, mais aussi de traiter avec l'habituelle diligence tous les dossiers déposés par chaque usager désireux de s'affilier à l'assurance volontaire, dans les conditions fixées par le décret du Premier ministre, chef du gouvernement



A historic turning point !

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Director General of NSIF

Barely have we finished with the rehabilitation-retrocession-inauguration of the «*Immeuble de la mort*» which has now become «*immeuble de la vie*» or «*immeuble de l'Emergence*», thanks to CNPS, that the National Social Insurance Fund is already facing another challenge: implementation of voluntary insurance in Cameroon. Indeed, Decree No. 2014/2377/PM of 13 August 2014 to lay down the conditions and modalities of coverage provided to voluntary old-age, invalidity and death insurance scheme appears to be a turning in the history of social security in Cameroon. It is for CNPS, a source of satisfaction, because it paves the way for hope. Hope for our Institution to attain higher heights in registrations, to better serve Cameroonians. This is also an open secret, doubling the number of Cameroonians covered by social security is one of our primary goals. It is always present in our minds, in accordance with the highest instructions of the Head of State. It aims at increasing social security coverage of the Cameroonian people from 10 to 20% at the end of 2015.

To achieve this, we have embarked on the way of performance. CNPS is offering new services: pre-registration and consultation of contributors and individual accounts online to its customers. In this way, we are determined to fully participate unconditionally to achieve this major objective. We are already on the right track. We must continue and, above all, smoothly implement voluntary insurance for which government and Cameroonians are expecting much.

CNPS has the human and material resources to successfully meet this challenge. And, as of November 2014, all the structures of the Institution across the country will be able not only to receive, but also process with the usual diligence, files submitted by each user wishing to join voluntary insurance under the conditions laid down by the Decree of the Prime Minister, Head of Government.

The Decree introducing voluntary insurance in Cameroon comes within a context of reform desired and eagerly awaited in our social security system. It certainly foreshadows a series of other texts, including the restructuring and increasing of family benefits, allowances and pensions, as well as increasing the rates and raising the ceiling of the basis for social contributions. All of which should make our social security system suitable, effective, modern and sustainable.

We earlier said, this is a historic turning point, because it restores justice and fairness in a system of social security which for a long time had somewhat unfairly excluded coverage of much of the workforce from social security coverage. Notwithstanding the provisions of Article 3 (new) of Law No. 84-007 of July 1984) of Law No. 69-LF-18 of 10 November 1969 to establish a scheme for old-age, invalidity and death pensions insurance, which had already provided voluntary insurance. Today, what seemed like an injustice has been repaired.

Parturition was difficult. It remains – and that is actually our current challenge – that we put in place all the appropriate conditions for sustainable management, supervision and careful development of the newborn. A work group charged with the thorough examination of the practical arrangements for the implementation of voluntary insurance is working hard since the publication of the Decree of the Prime Minister, Head of Government. The results of its work will allow CNPS to have reliable parameters, a clear picture and unquestionable data on this new category of insured coming from the professional class, self-employed and those of the informal economy, they who represent about 80% of the working population of Cameroon. ♦



As of November 2014, all the structures of the Institution across the country will be able not only to receive, but also process with the usual diligence, files submitted by each user wishing to join voluntary insurance under the conditions laid down by the Decree of the Prime Minister, Head of Government.





Travailleurs des professions libérales, de l'informel...
la Cnps est prête à vous accueillir.

ASSURANCE VOLONTAIRE

La Cnps prête pour le challenge

Le directeur général de la CNPS a donné instruction à ses services pour la mise en œuvre des mécanismes de gestion des dossiers des demandes d'affiliation à l'assurance volontaire dans tous les 33 centres de prévoyance sociale du Cameroun, avant la fin de l'année.

Simon Meyanga

La première question qui brûle les lèvres c'est, pourquoi la Caisse nationale de prévoyance sociale prend-elle tant de temps pour mettre effectivement en application, le décret du Premier ministre chef du gouvernement pourtant publié depuis le 13 août 2014 ; lequel fixe les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime des PVID?

La réponse tient en un mot : méthode. Pour le directeur général de la CNPS, la préoccupation aujourd'hui se résume en une question fondamentale : comment lancer l'assurance volontaire de manière fluide et sans risques importants ? «*Nous devons prendre le temps raisonnable d'analyse, d'élaboration et de maîtrise de tous les aspects (prévisions financières, système d'information, manuel de procédures, campagne d'information, organigramme s'il y a lieu...)* avant de lancer l'assurance volontaire sans risques importants», a formellement instruit le directeur général aux membres du Comité mis en place au sein de la CNPS dès le lendemain de la publication du décret du Premier ministre chef du gouvernement. Un organe à qui Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a demandé d'examiner toutes les modalités pratiques concourant à la mise en œuvre efficace au sein de tous les centres de prévoyance sociale de la CNPS, du nouveau produit qu'est l'assu-

rance volontaire.

La CNPS dont tout le monde sait aujourd'hui, que l'essentiel de ses tâches, pour ne pas dire toutes, sont automatisées, devait donc se donner du temps pour faire l'énorme travail qu'il y a à la base. Travail préalable à la gestion pratique de l'important flux de potentiels demandeurs d'une affiliation à l'assurance volontaire qui pourrait frapper à ses portes. Selon le conseiller technique Georges Eric Bowen, désigné par le directeur général de la CNPS pour présider les travaux du comité sus-évoqué, «*L'objectif ici est de cerner au plus près tous les aspects liés à la gestion de cette nouvelle population d'assurés sociaux et notamment, de l'impact que cette gestion va avoir sur l'organisation des structures, les procédures d'accueil et d'immatriculation des assurés volontaires, de recouvrement et d'encaissement des cotisations sociales, d'alimentation et de gestion des comptes individuels assurés, les modifications à faire dans les applications métiers, les simulations financières, la confection et la multiplication des imprimés, sans oublier la campagne d'information et de communication qu'il faudra mener pour sensibiliser la population cible.*» Ce travail, a dit le DG, «*est fondamental et doit être mené de manière rigoureuse.*» Voilà qui justifie cette période d'attente depuis la publication du décret du PM ; période au cours de laquelle la CNPS a néanmoins reçu quelques dossiers des usagers candidats à l'assu-

rance volontaire.

Conscient des délais qui lui ont été fixés, le groupe de travail de la CNPS est à pied d'œuvre et a déjà passé tout ou presque, au peigne fin, notamment, le champ d'application de l'assurance volontaire. Sur la limitation ou non de la durée des cotisations et de l'âge de liquidation de la pension par exemple, il a été convenu de coller au régime de droit commun, la seule différence étant sur le caractère volontaire ou obligatoire. Ensuite, étant entendu que l'assurance est fondée sur des prévisions financières, l'équipe de travail de la CNPS devait également s'atteler à collecter des données de l'économie informelle au Cameroun. Une mesure de prudence justifiée par l'instabilité des revenus et donc, la précarité du secteur informel ; revenus sur lesquels seront pourtant adossées les cotisations d'une bonne frange des assurés volontaires qui viendront de ce secteur. De toute évidence, la CNPS voulait prendre toute la mesure des attentes avant de s'engager dans ce nouveau défi, avec la certitude de ne pas décevoir les Camerounais et le gouvernement. Parce que personne ne comprendrait que la CNPS commence à payer des prestations aux assurés volontaires aujourd'hui et qu'elle ne soit plus capable de le faire demain. Et maintenant qu'elle s'est entourée d'un certain nombre d'assurances et de garanties, la CNPS est prête pour commencer la gestion du nouveau produit avant la fin de cette année. ♦

GEORGES ERIC
BOWEN**«L'assurance volontaire est une avancée considérable»**

Le Conseiller technique est le président du Comité chargé de la mise en place des modalités pratiques de l'assurance volontaire dans les centres de prévoyance sociale, créé par le directeur général de la CNPS. Il s'explique sur les enjeux de cette révolution, ainsi que les dispositions prises par la CNPS en vue de la gestion sans couac du nouveau produit.

Interview réalisée par
Simon Meyanga et Thomas Tang

I-CNPS : M. le Conseiller technique, le PM a signé, le 13 août dernier, le décret qui fixe les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès (PVID). Qu'est-ce que cela signifie concrètement, pour la CNPS ?

Georges Eric Bowen : Je dirais que ce décret consacre l'élargissement du champ d'application personnel du régime de sécurité sociale actuellement géré par la CNPS à de nouvelles catégories de personnes qui, suivant le texte, « sont dotées de capacités contributives ». Il s'agit pour simplifier, des personnes qui ont la capacité de contribuer au régime de pensions, c'est-à-dire de payer les cotisations sociales dues à la CNPS, tant il est vrai que l'assuré volontaire, à la différence de celui qui est obligatoirement assujéti au régime, doit, lui seul, supporter la totalité de la cotisation sociale, parce qu'il n'est lié à aucun employeur. Ces précisions étant faites, on peut aisément déduire de la lecture du texte, que les personnes éligibles au bénéfice de l'assurance volontaire sont notamment les professions libérales, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les motos taxis, les vendeurs ambulants, les anciens travailleurs ou fonctionnaires qui ont perdu leur emploi et surtout, les travailleurs de l'économie informelle. C'est une innovation majeure, parce que le système de sécurité sociale en vigueur dans notre pays ne couvrait, jusque-là, que les seules personnes qui relèvent du secteur formel (fonctionnaires, agents de l'Etat et travailleurs régis par le code du travail).

Donc, pour la CNPS, ce sont de nouvelles responsabilités, de nouvelles charges !

Tout à fait ! A travers ce décret, la CNPS, qui ne gérait jusque-là que les travailleurs régis par le code du travail, se voit confiée par les pouvoirs publics, la lourde mission d'assurer

la couverture sociale des couches de plus en plus larges de la population active, par le biais de l'assurance volontaire. C'est incontestablement une avancée considérable dans la voie de l'amélioration du taux de couverture du système actuel de sécurité sociale. Cela étant, je m'empresse tout de suite de préciser que, contrairement à ce que certains ont pu croire, cette couverture ne s'étend pas aux branches de prestations familiales et de risques professionnels. Elle n'est limitée qu'à la seule branche d'assurance pensions, ce qui revient à dire que les seuls risques couverts sont la vieillesse, l'invalidité et le décès. En outre, tous ceux qui, soit bénéficient déjà d'une pension, soit sont susceptibles d'en bénéficier parce qu'ils remplissent les conditions requises, sont d'office exclus du bénéfice de l'assurance volontaire. Le texte précise clairement que les diverses prestations auxquelles les assurés volontaires pourraient prétendre, les conditions d'attribution ainsi que les modalités de calcul desdites prestations, sont celles applicables aux assurés sociaux actuellement gérés par la CNPS.

Quelle est, aujourd'hui, l'estimation que la CNPS fait de la masse de ces nouveaux assurés volontaires qui pourraient frapper à ses portes ?

Cette estimation est assez difficile à faire, en l'état actuel de la situation, ne serait-ce que parce que le régime d'assurance volontaire ne vient que de voir le jour, et qu'on n'a pas encore assez de recul pour apprécier quel pourra être le degré d'adhésion de la population cible à ce nouveau produit ; ceci d'autant plus que la population cible qui a vocation à bénéficier de ce régime est majoritairement constituée de personnes qui, généralement, occupent des emplois précaires, ont des revenus instables et en tout cas, ont une faible culture de la sécurité sociale. Ces détails permettent à eux seuls, de prendre la mesure des efforts qu'il faudra fournir notamment en matière d'information et de communication, afin de susciter l'adhésion du plus grand nombre à ce nouveau produit. Si l'on se réfère aux statistiques officielles disponibles sur l'emploi dans le secteur informel, on peut estimer à environ 8 000 000 de personnes, la population cible qui pourrait être concernée par l'assurance volontaire. Dans le cas où 10 à 15% seulement de cette population manifeste le désir de s'affilier volontairement, il est clair que la population des assurés gérés par la CNPS va doubler dans les deux prochaines années, avec pour conséquence une amélioration significative du taux de



couverture du système de sécurité sociale. C'est tout l'enjeu de ce nouveau dispositif!

La CNPS est-elle prête à recevoir toute cette population qui pourrait la solliciter pour une affiliation à l'assurance volontaire?

Je dirais que la CNPS est entrain de prendre toutes les dispositions nécessaires pour relever cet important défi. Pour ce faire, sous la haute supervision du directeur général, un comité chargé de la mise en œuvre de l'assurance volontaire a été créé au sein de l'organisme, avec pour mission de conduire et d'achever tous les travaux nécessaires au démarrage sans heurts de cette activité sur



Des instructions fermes nous ont été données pour que toutes les personnes qui le désirent puissent dans les prochaines semaines, se présenter dans les centres de prévoyance sociale pour y déposer leurs demandes d'affiliation à l'assurance volontaire.

le terrain, dans le respect des délais qui nous ont été impartis. L'objectif ici est de cerner au plus près tous les aspects liés à la gestion de cette nouvelle population d'assurés sociaux, et notamment de l'impact que cette gestion va avoir sur l'organisation des structures, les procédures d'accueil et d'immatriculation des assurés volontaires, de recouvrement et d'encaissement des cotisations sociales, d'alimentation et de gestion des comptes individuels assurés, les modifications à faire dans les applications métiers, les simulations financières, la confection et la multiplication

des imprimés, sans oublier la campagne d'information et de communication qu'il faudra mener pour sensibiliser la population cible.

Concrètement, à quel moment les "volontaires" pourront-ils commencer à souscrire à la CNPS ?

Je réserve la primeur de cette annonce à Monsieur le directeur général. Pour ce qui est du démarrage des activités sur le terrain, des instructions fermes nous ont été don-

nées pour que toutes les personnes qui le désirent puissent dans les prochaines semaines, se présenter dans les centres de prévoyance sociale pour y déposer leurs demandes d'affiliation à l'assurance volontaire.

Qu'est-ce qui justifie cette longue attente entre le décret et l'application ?

Ce sont précisément tous les ajustements de notre système de gestion, rendus nécessaires par la couverture d'une nouvelle population constituée des assurés volontaires, dans un contexte marqué par l'automatisation de la plupart des activités de l'organisme. ♦

DECRET N°2014/2377/PM DU 13 AOUT 2014, fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;

Vu l'ordonnance n° 73-17 du 22 mai 1973

portant organisation de la prévoyance sociale ;

Vu la loi n° 69-LF-18 du 10 novembre 1969 instituant un régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, modifiée et complétée par les lois n° 84-007 du 04 juillet 1984 et n° 90-063 du 19 décembre 1990;

Vu la loi n° 2001/017 du 18 décembre 2001 portant réaménagement des procédures de recouvrement des cotisations sociales ;

Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145-bis du 04 août 1995 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un premier ministre Chef du gouvernement;

Après avis de la Commission Nationale Consultative du Travail, notamment en sa 16ème session du 20 août 2013.

DECRETE :

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er : Le présent décret fixe les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires, en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 69-LF-18 du 10 novembre 1969 instituant un régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, modifiée et complétée par les lois n° 84-007 du 04 juillet 1984 et n° 90-063 du 19 décembre 1990.

ARTICLE 2 : Au sens du présent décret, sont considérés comme assurés volontaires :

-Les personnes dotées de capacités contributives, mais qui ne sont pas soumises à un assujettissement obligatoire contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès ;

-Les travailleurs qui ne remplissent pas les conditions d'affi-

liation au régime général, au régime des personnels de l'Etat, ou à un quelconque régime spécial de sécurité sociale;

- Les anciens assurés sociaux qui cessent de remplir les conditions d'assujettissement au régime général.

ARTICLE 3 : Sont exclus du bénéfice de l'assurance vieillesse, invalidité et décès volontaire, les personnes titulaires ou susceptibles de bénéficier d'une pension de vieillesse à l'un des régimes visés à l'article 2 ci-dessus.

CHAPITRE II : DES CONDITIONS D'ADHESION

ARTICLE 4 : (1) Toute personne qui sollicite une affiliation à l'assurance vieillesse, invalidité et décès volontaire doit présenter une demande au Centre de l'organisme de sécurité sociale compétent rattaché au lieu de son domicile contre récépissé.

(2) La demande est formulée sur un imprimé délivré par l'organisme de prévoyance sociale compétent, comportant les noms, prénoms, date et lieu de naissance du requérant, le montant du revenu servant d'assiette pour le calcul des cotisations sociales et la périodicité de paiement des dites cotisations.

(3) Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

-Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;

-Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;

-Une copie certifiée conforme de l'acte de mariage, le cas échéant ;

-Les copies certifiées conformes des actes de naissance des enfants, le cas échéant ;

-Un plan de localisation du domicile ou de la structure où s'exerce l'activité ;

-Les justificatifs de revenus.

ARTICLE 5 : Les conditions générales relatives au régime d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès applicables aux assurés sociaux s'appliquent, mutatis mutandis, aux assurés volontaires.

CHAPITRE III : DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET DE COTISATIONS DES ASSURES VOLONTAIRES

ARTICLE 6 : (1) Le montant de la cotisation sociale due par l'assuré volontaire est assis sur un salaire annuel moyen arrêté d'accord parties entre ce dernier et l'organisme de sécurité sociale compétent.

Le douzième de ce revenu ne doit être, ni inférieur au salaire minimum interprofessionnel garanti, ni supérieur au plafond des rémunérations en vigueur. Dans tous les cas, ce salaire ne doit pas dépasser la moyenne des salaires perçus au cours des douze (12) derniers mois précédant la cessation de l'activité salariée.

(2) Le Centre de l'organisme de sécurité sociale compétent rattaché au lieu du domicile communique à l'assuré volontaire le montant de la cotisation sociale due, la périodicité de paiement, ainsi que le lieu de règlement.

(3) Le paiement de la cotisation sociale due à l'organisme de sécurité sociale compétent doit se faire au plus tard dans les quinze (15) jours qui suivent la période à laquelle elle se rapporte.

(4) Le défaut de paiement de ladite cotisation dans les délais impartis entraîne l'application des majorations et pénalités de retard prévues par la réglementation en vigueur.

(5) Le paiement de la cotisation sociale au titre de l'assurance volontaire se fait contre remise à l'assuré d'une quittance valant attestation de paiement. Ladite quittance sert de preuve, le cas échéant, pour la reconstitution des périodes d'assurance.

ARTICLE 7 : Nonobstant les dispositions de l'article 6, alinéa 3 ci-dessous, les cotisations sociales peuvent être payées d'avance, pour une période n'excédant pas douze (12) mois, sur demande de l'assuré volontaire au Centre de l'organisme de sécurité sociale compétent.

CHAPITRE IV : DE LA PRISE D'EFFET

ARTICLE 8 : (1) L'affiliation à l'assurance vieillesse, invalidité et décès volontaire prend effet pour compter du premier jour ouvrable du mois civil qui suit celui au cours duquel la demande est présentée par le requérant.

(2) Toutefois, le travailleur ayant cessé son activité professionnelle peut demander son affiliation en qualité d'assuré volontaire après un délai de six (6) mois suivant la cessation d'activité.

(3) Il peut, dans un délai de six (6) mois, demander que son affiliation prenne effet pour compter du lendemain de la date à laquelle il a cessé de remplir les conditions d'assujettissement à l'assurance obligatoire, sous réserve du paiement d'un forfait équivalent au montant des cotisations sociales dont il aurait dû s'acquitter pendant la période écoulée.

ARTICLE 9 : L'organisme de sécurité sociale compétent doit tenir pour chaque travailleur affilié à l'assurance vieillesse, invalidité et décès volontaire un compte individuel assuré dans lequel sont consignées les informations relatives aux mois de cotisations sociales effectivement encaissées.

ARTICLE 10 : L'organisme de sécurité sociale compétent adresse à l'assuré volontaire, un (1) an avant l'âge de soixante (60) ans, un extrait de son compte individuel assuré qui reprend les périodes d'activités professionnelles connues dans ses fichiers. En cas de contestation, les périodes d'activité omises sont reconstituées sur la base des pièces justificatives produites par l'assuré.

CHAPITRE V : DE LA RESILIATION

ARTICLE 11 : (1) L'assuré volontaire a la faculté de demander à l'organisme de sécurité sociale compétent la résiliation de son assurance par tout moyen laissant trace écrite. Cette résiliation prend effet à compter du premier jour du mois civil qui suit le dernier mois pour le compte duquel la cotisation sociale a été effectivement payée.

(2) Si les cotisations ont été payées d'avance, celles-ci ne sont pas remboursables pour les périodes non encore échues. Toutefois, en cas de décès, les cotisations sociales afférentes auxdites périodes sont remboursées aux ayants-droits.

ARTICLE 12 : (1) En cas de cessation de paiement des cotisations sociales par l'assuré volontaire pendant une période consécutive de douze (12) mois, l'organisme de sécurité sociale compétent doit, après une mise en demeure de payer de trente (30) jours, restée sans effet, procéder à la résiliation de l'assurance volontaire. Dans ce cas, la résiliation prend effet à compter du premier jour du mois civil qui suit le dernier mois pour le compte duquel la cotisation a été effectivement payée.

(2) Dans tous les cas, il n'est pas procédé au remboursement des cotisations sociales versées par l'assuré volontaire.

(3) En cas de résiliation dans les conditions prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'assuré ne peut être réadmis qu'une seule fois au régime d'assurance volontaire, sauf lorsque ladite résiliation a été justifiée par la reprise d'une activité salariée. Dans ce cas, la réadmission ne prend effet qu'à compter de la date de réception de la nouvelle demande.

CHAPITRE VI : DES DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 13 : le présent décret, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 13 août 2014

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Philemon Yang



Ici, le Dg accueilli à Nkongsamba.

MANAGEMENT
DE PROXIMITÉ

Le DG sur le terrain

En tournée dans les services extérieurs, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, invite les personnels à ne pas perdre de vue les priorités actuelles de l'entreprise : doubler les immatriculations et assainir tous les fichiers.

Simon Meyanga, dans la délégation du DG

Entre le 03 juin et le 27 juillet 2014, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame a prêché le bon évangile dans les services extérieurs. Le directeur général qui mène la CNPS vers les standards internationaux, grâce à des résultats et une approche managériale inédits a expliqué, à coup des séances de travail, les priorités actuelles de l'organisme : doubler les immatriculations et assainir tous les fichiers.

«La réduction de la pauvreté, qui s'inscrit dans la politique gouvernementale, passe par l'augmentation du nombre de personnes couvertes par la sécurité sociale. La CNPS doit y contribuer de manière considérable», a-t-il dit à ses collaborateurs à chaque étape, du Centre hospitalier d'Essos – où tout a commencé –, mais également dans les centres de Yaoundé, Douala, Nkongsamba, Dschang, Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Edéa, Kribi, Limbé et Nanga-Eboko, Maroua, Ngaoundéré, Kumba, pour ne citer que ceux-là. Pour cela, «il faut doubler le nombre de travailleurs immatriculés. C'est indiscutable et tout le monde doit y participer». En

effet, le date-line du Chef de l'Etat, S.E. Paul Biya, en vue du doublement de la frange des populations couvertes par le régime de protection sociale du Cameroun, de 10 à 20%, est fixé en 2015.

Manager une équipe, c'est aussi écouter. Afin de résoudre les problèmes parfois récurrents à l'atteinte des résultats, le DG de la CNPS est descendu sur le terrain, pour «recueillir les propositions en vue de l'amélioration des performances». C'est pourquoi il a donné la parole à qui la voulait. «Nous avons besoin des personnels qui réfléchissent et qui produisent» a-t-il dit, tout en rappelant que la production dont il s'agit ici, c'est un service de qualité, à la satisfaction des clients de la CNPS. Ceci passe notamment par l'assainissement complet des fichiers, la réduction considérable des délais de traitement des dossiers, de même que la bonne information des clients. «Je vous encourage à continuer à bien servir nos clients. La qualité de service doit être la marque de fabrique de la CNPS» a-t-il insisté.

Pendant cette tournée, le DG a apporté également des solutions à certaines diffi-

cultés liées à l'insuffisance du parc informatique, l'instabilité du réseau internet et du courant électrique. Il a encouragé les personnels à travailler en équipe, tout en gardant le sens de l'innovation et de l'audace, la culture du résultat et de la qualité de service. Les plus performants ont eu droit à des félicitations, des encouragements, des primes et des promotions, quand ceux qui traînent encore la patte et tardent à suivre la dynamique des résultats, ont été sanctionnés. «C'est ceux qui contribuent aux résultats qui reçoivent la prime. Je ne donne pas la prime à ceux qui sont assis» a-t-il précisé. D'autres sujets sur les avantages du personnel ont été évoqués, à l'instar de la retraite complémentaire. Le DG a promis qu'il proposera au Conseil d'administration de réintégrer la part reversée par l'employeur.

Le DG Mekulu, plus proche de ses personnels, en a profité également pour échanger librement avec les autorités administratives et traditionnelles et les clients, en toute convivialité. Une publication spéciale reviendra sur ce grand moment de management de proximité. ♦

NEW SERVICES
ON
WWW.CNPS.CM

The click of revolution

General Management presented to its partner workers on Wednesday, 07 May 2014 in Yaounde, and partner employers on Friday, 16 May 2014 in Douala, 4 new computer applications.

The new applications reduce distances considerably in registration and consultation of contributions accounts and those of the insured. Their objective is optimizing the quality of service offered at the NSIF, through its website www.cnps.cm. «They also enable joint control between the CNPS, employers and workers, of the process of registration and payment of actual social contributions and benefits, in addition to facilitating the procedures referred involved» as Noel Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, the Director General of the NSIF, said each time.

Indeed, on line registration (or pre registration) enables employers and workers to register before hand their information through the website of the NSIF. Window online applications (pre registration insured or employer as appropriate)- and to submit the hard copy of their file at the Social Insurance Centre of their choice, within a 30 days. As for the consultation of accounts, it also presents two components. For the employer, henceforth, it will be a question of controlling the history of his payment of social contributions and to know in real time, his debit balance situation vis-à-vis the CNPS. As for the worker, he can now find out all about his period of activity, salaries declared by his successive employers, as well as social contributions actually paid to the CNPS. All this within one click without moving! And in this regard, the Director General stated to an excited audience, moved by these technological prowess, that «the CNPS of Cameroon is the only institution of social security in sub-Saharan Africa, to have such services».

To trade union officials, the Director General of CNPS said : «It is now up to you to serve as a good relay to your members. Because, thanks to these services, it is possible that more workers are registered and able to avoid unpleasant surprises at retire-



NSIF and clients during the presentation



ment, which we decry ourselves». «Indeed, he added, social security for all workers remains our priority of all times, our raison d'être. This is to meet the expectations of the Head of State, which aim at a coverage rate of at least 20% in 2015». To employers, the CEO of CNPS insisted: «It will be difficult for you to benefit from these instruments those CNPS offers, if you do not declare on line» before revealing that: «this opens an avenue to on line payment».

Presentations and a series of simulations on video projector, by staff in the department of Information Systems and later of Recovery, the floor was given to the participants for interesting discussions. «Henceforth, workers can finally have legitimacy

about their career history» noted Antoinette Tangono of the «Cameroon Labour Confederation (CCT). Isaac Bissala of the General Union of Workers of Cameroon (UGTC): «While the internet is not yet accessible to all, across the territory, it is clearly something positive for the workers». The President of the «Federation of Trade Unions of Councils of Cameroon», Edourd Balomok had meanwhile acknowledged that «with such initiatives it will now be difficult for employers to cheat workers». He concluded: «A worker will only have himself to blame, if he is not registered with CNPS and if his social contributions are not paid back». A word to the wise is enough! ♦

S.M.

Le sport, pour la bonne santé des personnels et de la CNPS

Thomas Tang

Une apparence de perfection. C'est le constat général aux lendemains de ces deuxièmes olympiades de la CNPS. Même s'il reste libre à d'autres de juger l'évolution dans l'organisation et la tenue de ce tournoi appelé «*Sapelli Olympiades*» en 2011, rebaptisé «*Olympiades Emergence*» en 2014.

En tous cas, on a noté la passion et la joie qui accompagnaient les quatre délégations, issues des quatre grandes régions CNPS. Egalement, le dépassement de soi des athlètes, sur les aires de jeu du Lycée Leclerc - lors des demi-finales de handball messieurs -, au stade du Renouveau (ex-Matéco) de l'Université de Yaoundé I - pour le finish de la Marche olympique et l'Athlétisme -, et au Complexe de la Garde Présidentielle d'Obili - lors des finales de handball féminin et masculin, basket-ball mixte, tournoi de Tennis de Table, et finale de football. On a vu et entendu des fan-clubs joyeux et sympathiques mettre de

l'ambiance, chantant à hue et à dia pour booster leurs athlètes. Qui va facilement oublier le fameux «On s'en fout» de la DRANEN, facilement repris ensuite par la DRONO ? On a vu des supporters et leurs athlètes ensemble, sans les barrières hiérarchiques, unis pour un même but : l'esprit d'équipe. On a vu des médailles briller, des sourires illuminer des visages lors de retrouvailles entre collègues. On a vu des rencontres de haut niveau. On a vu un monsieur de près de 60 ans, gagner l'épreuve des 800 m ! On connaît désormais les personnels les plus rapides : Nathalie Atangana chez les femmes et Jean David Mvondo chez les hommes. On a vu un DG s'impliquant dans toutes les disciplines, avec courage et dextérité, pour donner la meilleure impulsion possible. Bref, du 30 mai au 1er juin 2014, le sport a donné des vibrations positives à la CNPS. Retour sur un évènement qui célèbre l'esprit d'équipe, dans une entreprise en bonne santé, et qui, comme l'athlète, recherche sans cesse la perfection.♦

OLYMPIADES
EMERGENCE 2014

FANTASTIQUE !

C'est le constat général qui se dégage des deuxièmes olympiades de la CNPS, organisées du 30 mai au 1er juin 2014 à Yaoundé.

La Rédaction

“Avec ces olympiades, nous avons démontré à tous et à l'égard de tous, qu'à la CNPS, le climat social est bon, serein et tendu vers le résultat. Tout le reste n'est que commentaires ». C'est la conclusion qu'a su donner le directeur général, lors du déjeuner offert à toutes les délégations, au terme des Olympiades Emergence 2014. C'était le dimanche 1er juin, à la cantine de la Garde présidentielle d'Obili (CGP), à Yaoundé. Plusieurs observateurs extérieurs attestent également de ce que ce grand rassemblement sportif fut un succès.

En effet, le spectacle, la convivialité et l'esprit d'équipe qui ont caractérisé cette grand-messe sportive, réunissant près de trois cents (300) athlètes de la CNPS, venus des services centraux et des trente-trois (33) structures extérieures du triangle national resteront inoubliables. Répartis en quatre grandes délégations : DRANEN (Direction régionale de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord), DRONO (Direction régionale de l'Ouest et du Nord-Ouest), DRLSO (Direction régionale de



D'intenses moments de communion entre public et sportifs.

Littoral et du Sud-Ouest) et DG/DRCSE (Direction générale, Direction régionale du Centre, Sud et Est), les sportifs de la CNPS ont rivalisé d'adresse en marche olympique, handball, basket-ball, tennis de table, athlétisme, et football. Plutôt avec brio et Fair-play ! La compétition a effectivement débuté le vendredi 30 mai, par les demi-finales de handball messieurs, au stade TKC du

Lycée général Leclerc. La DRANEN et la DG/DRCSE sont sorties du lot, au terme de rencontres très enlevées. La performance des deux équipes en finale, le lendemain au CGP d'Obili, a même donné l'impression à certains que la CNPS était capable d'affilier une équipe de handball masculin au championnat national. A l'issue d'un match interdit aux car-

diaques, tant le suspens était intenable, c'est la DRANEN qui s'est adjugée la médaille d'or. Toute aussi captivante, la finale de handball féminin, déroulée en lever-de-rideaux entre la DRLSO et la DG/DRCSSE, a permis à cette dernière de remporter le précieux métal. Auparavant, la DG/DRCSSE avait ébloui de tout le talent de ses pongistes, le tournoi de tennis de table, en occupant les deux premières places avec Damien Amougou (Or) et Henri Bisangue (Argent).

La première partie de ce deuxième jour des jeux a été l'occasion pour le nombreux public de découvrir les talents de la CNPS dans les disciplines individuelles, à l'instar de la marche olympique et l'athlétisme au stade du Renouveau de l'Université de Yaoundé I. Se sont notamment distingués : Nathalie Atangana de la DG/DRCSSE surnommée la «*Reine des Jeux*», après sa double victoire sur 100 et 200m dames, et Jean David Mvondo, toujours de la DG/DRCSSE, vainqueur du 200m masculin. Et que dire de Paul Patikiérié de la DRANEN qui, malgré ses 58 ans bien sonnés, gagne la médaille d'or en 800 m messieurs, avec un chrono de 2mn 33 sec ! Une preuve d'endurance et de performance qui épouse les idéaux d'une CNPS résolument engagée sur les chemins de l'Émergence. Le dimanche 1er juin a quant à lui commencé par une démonstration de force de la DG/DRCSSE lors de la finale de Basket-ball mixte contre la DRLSO, au CGP. Score final : 46 à 22. Le clou du spectacle reste sans conteste, la finale de football gagnée 3-2 par la DG/DRCSSE face à la DRONO, avec un doublé de Grégoire Angoula et un but d'Ésaïe Eneut Assobo pour la DG/DRCSSE, et des buts du DG Mekulu et de Jean Louis Ekouma pour la DRONO. Et c'est dans la joie que les différents acteurs du jour ont reçu médailles et prix spéciaux des mains des personnalités présentes, parmi lesquelles, le ministre Tanyi Mbiaynor et l'administrateur Dieudonné Batamack.

Cette célébration grandeur nature de l'esprit d'équipe à la CNPS s'est poursuivie à la cantine du CGP, où le DG a félicité le comité d'organisation et l'ensemble des athlètes pour le calme, la discipline et la performance qui ont contribué au succès de l'événement, avant d'annoncer la délocalisation des prochaines olympiades en 2016 à Bamenda. Pour une nouvelle édition du rendez-vous que d'aucuns ont déjà baptisé «*le plus grand show sportif d'entreprise au Cameroun*». ♦



**Noël Alain Olivier
Mekulu Mvondo Akame**
Coordonnateur Général



Nicolas NGUEMA
Président



Lydie ZE MEKA
Vice-Présidente



Thérèse MBASSI ALEGUE
Commission Restauration



Jules Armand HODIEB
Commission Football



Cécile OBAM
Commission Marche Olympique
et Athlétisme



Dr. Liliane D. LESSOMO N.
Commission Médicale



CPP. Innocent LEE
Commission Sécurité



Simon MEYANGA
Commission
Communication



Créscence NGA ETEME
Commission
Handball et Basket-ball



J. C. Elisée AMBOMBO
Commission Hébergement
et Animation



Marthe TJIHE
Commission Finances



Liboire Bernard BITOMO
Commission Tennis de Table



Cécile MATANGA
Commission Logistique

Tous les résultats des Olympiades Emergence 2014

TENNIS DE TABLE

Le 31/05/2014 au Complexe sportif de la Garde Présidentielle à Obili, Yaoundé. (NB : Matches joués au meilleur des 5 sets, avec le premier à remporter les trois premiers, déclaré vainqueur.)

1er TOUR, Les qualifiés

Poule A : Henri BISANGUE (DG/DRCSE) et Moustapha MOULAY (DRANEN)

Poule B : Damien Yannick AMOUGOU (DG/DRCSE)
et Soucadeaux DOGMO (DRANEN)

Poule C : Pierre MBIA (DRLSO) et Simon AKAMBA (DG/DRCSE)

Poule D : Germain ETONG (DG/DRCSE) et Alain NWATCHOCK (DRANEN)

QUARTS DE FINALES : BISANGUE VS AKAMBA : 3-0, DOGMO VS ETONG : 0-3, MBIA VS MOULAY : 0-3, NWATCHOK VS AMOUGOU : 0-3

DEMI-FINALES : BISANGUE VS ETONG : 3-0, MOULAY VS AMOUGOU : 0-3

MATCH DE CLASSEMENT (3^e place) : MOULAY VS ETONG : 3-0

FINALE : BISANGUE VS AMOUGOU : 0-3

MATCH D'EXHIBITION : Alain MEKULU VS Damien AMOUGOU : 1-1



CLASSEMENT

Rang	Nom et Prénom	REGION	Médailles
1er	Damien Yannick AMOUGOU	DG/DRCSE	Or
2e	Henri BISANGUE	DG/DRCSE	Argent
3e	Moustapha MOULAY	DRANEN	Bronze

FOOTBALL



DEMI-FINALES Samedi 24 MAI 2014 : Stade du collège de MAZENOD à Ngaoundéré, DRANEN FC VS DG/DRCSE : 0-3, Buteurs : Francis AFANE, Albert NTI OMBETE et Aloys BIAKOLO
Stade Omnisport de BAFOUSSAM, DRONO FC VS DRLSO : 1-1, 4 t.a.b. à 3 Buteurs : AMBA(DRONO) et Eric AVA EDANG (DRLSO)



FINALE Dimanche 1er Juin 2014 : Stade du Complexe de la Garde Présidentielle, Obili Yaoundé. DRONO FC VS DG/DRCSE 2-3 Buteurs DRONO : Alain Mekulu et Jean Louis Ekouma; Buteurs DG/DRCSE : Grégoire Angoula (2) et Esaie Eneut Assobo

HANDBALL

HANDBALL DAMES

FINALE Samedi 31 mai 2014 au Stade du Complexe de la Garde Présidentielle, Obili Yaoundé, DRLSO VS DG/DRCSE: 10-14

HANDBALL MESSIEURS

DEMI-FINALES Vendredi 30 mai 2014, au Lycée Leclerc de Yaoundé

DG/DRCSE – DRANEN 8-16, DRANEN – DRLSO 11-7, DG/DRCSE – DRLSO 11-8

FINALE Samedi 31 mai 2014, au Stade du Complexe de la Garde Présidentielle, Obili Yaoundé, DRANEN VS DG/DRCSE: 14-13



BASKET-BALL



FINALE Dimanche 1er Juin 2014, au Stade du Complexe de la Garde Présidentielle, Obili Yaoundé, DRLSO VS DG/DRCSÉ : 22-46

ATHLETISME DAMES

EPREUVE : 100 M

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1ere	ATANGANA Nathalie	DG/DRCSÉ	15"3	Or
2e	MBADEU TCHUENGUE	DG/DRCSÉ	16"5	Argent
3e	KAMTCHOUING Laure	DRONO	17"8	Bronze



EPREUVE : 200 M

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1ere	ATANGANA Nathalie	DG/DRCSÉ	31"2	Or
2e	NJONG Marcelline	DRONO	37"1	Argent
3e	BETY A TSOYI	DG/DRCSÉ	39"3	Bronze



EPREUVE : 400 M

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1ere	FOUMANE ABOMO Alice	DG/DRCSÉ	1'23"3	Or
2e	NJONG Marcelline	DRONO	1'29"8	Argent
3e	EDANG Françoise	DG/DRCSÉ	1'39"1	Bronze

ATHLETISME MESSIEURS

EPREUVE : 100 M

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1er	BERINYUY N. Roger	DRLSO	12"8	Or
2e	OMENGUE EWODO H.	DG/DRCSÉ	12"10	Argent
3e	MVONDO Jean David	DG/DRCSÉ	13"1	Bronze



EPREUVE : 200 M

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1er	MVONDO Jean David	DG/DRCSÉ	25"4	Or
2e	MVOM Yannick	DRONO	26"2	Argent
3e	TAKEM Poulidor	DRLSO	27"2	Bronze



EPREUVE : 800 M

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1er	PATIKIERE Paul	DRANEN	2'33"3	Or
2e	GOUFAN Patrick	DRLSO	2'38"6	Argent
3e	NGANG HOME Kenneth B.	DG/DRCSÉ	2'42"2	Bronze



MARCHE OLYMPIQUE MESSIEURS

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1er	MANGA OWONO Jean	DG/DRCSE	1h15	Or
2e	DONJIO Bertin	DRANEN	1h19	Argent
3e	PATIKIERE Paul	DRANEN	1h20	Bronze



MARCHE OLYMPIQUE DAMES

Rang	Nom et Prénom	Délégation	Performances	Médailles
1er	BETY A TSOYI	DG/DRCSE	1h31	Or



AUTRES RECOMPENSES

FOOTBALL

Meilleur joueur : Grégoire ANGOULA (DG/DRCSE)

Meilleur gardien : NZEPANG (DRONO)

Meilleur capitaine : Alain MEKULU (DRONO)

PRIX SPÉCIAUX ACCORDÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Meilleur fan club : DRONO

Meilleure contribution: DRANEN

Meilleure organisation, discipline et engagement: DRONO

Meilleure performance individuelle : ATANGANA Nathalie

Meilleure performance par délégation : DG/DRCSE



PALMARÈS GENERAL DES JEUX

RANG	STRUCTURE	MÉDAILLE D'OR	MÉDAILLE D'ARGENT	MÉDAILLE DE BRONZE	TOTAL
1er	DG/DRCSE	10	4	4	18
2e	DRANEN	2	1	2	6
3e	DRLSO	1	3	1	5
4e	DRONO	0	4	1	5



Les stars des jeux

Une sélection d'Emmanuel Etouké

NOËL ALAIN OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME



Le directeur général de la CNPS a montré l'exemple en participant, à bout de bras -et de pieds-, à la quasi-totalité des disciplines retenues lors de ces olympiades. On l'a ainsi vu au tournoi de handball messieurs avec la DG/DRCSSE, en football avec la DRONO, au tennis de table pour un match d'exhibition et à la marche sportive. Ceci, malgré un genou douloureux. Il reste un manager proche de ses collaborateurs et un sportif accompli, président de plusieurs associations sportives. Soucieux de faire du sport, un élément essentiel dans la recherche de la performance, l'esprit d'équipe et le bien être des personnels, Il a mis sur pied des Olympiades à la CNPS, dont la première édition a eu lieu en 2011.

JEAN DAVID MVONDO



Délégation : DG/DRCSSE

Performance : Médaille d'or du 200 mètres et médaille de bronze au 100m messieurs
Fonction à la CNPS : cadre au service des prestations de la région du Centre, Sud et Est. L'homme éclair, comme on le surnomme, a été le coach des athlètes de la DG/DRCSSE engagés dans la compétition d'athlétisme. Ses foulées particulières sont une signature facilement reconnaissable.

JEAN MANGA OWONO



Délégation : DG/DRCSSE

Performance : Médaille d'or de la marche olympique.
Fonction à la CNPS : en service au CPS de Nanga-Eboko
Ce champion est un sportif accompli qui pratique outre la marche, le Football et le Basketball. La présente médaille d'or est une véritable revanche pour lui. En effet, en 2011, il avait déjà terminé premier dans cette même discipline. Mais en candidat volontaire...

ROGER BERINYUY N.



Délégation : DRLSO

Performance : Médaille d'or du 100 mètres messieurs.
Fonction à la CNPS : en service au CPS de Kumba
Passionné de sport et particulièrement rapide, Roger alias l'avion s'est entraîné pendant une semaine « seulement » pour réaliser cet exploit. Il ambitionne par ailleurs d'établir sa suprématie sur cette discipline lors des prochains jeux...

NATHALIE CHRISTELLE ATANGANA



Délégation : DG/DRCSSE

Performance : Médaille d'or du 100 et 200 mètres dames.
Fonction à la CNPS : Cadre au CPS de Melen

Sa performance exceptionnelle, reconnue et primée spécialement par le Directeur général, lui a valu le titre de «Reine des jeux». Particulièrement rapide, «la gazelle» a décroché deux médailles d'or parmi les plus convoitées, en remportant le 100 et 200 mètres. Son talent s'exprime également en football et en handball.

PAUL PATIKIERE



Délégation : DRANEN

Performance : Médaille d'or du 800 mètres messieurs, médaille de bronze de la marche olympique.

Fonction à la CNPS : Veilleur au CPS de Maroua Malgré ses 58 ans, le «papy», comme on le surnomme affectueusement, reste un grand sportif qui s'entraîne régulièrement. Egalement passionné de football, il garde une résistance étonnante, qui fait pâler d'envie les plus jeunes !

BETY À TSOYI



Délégation : DG/DRCSSE

Performance : Médaille d'or marche olympique féminine, médaille de bronze du 200 mètres dames.

Fonction à la CNPS : en service au CHE
Cette passionnée de danse et de football s'en sort très bien en athlétisme. Pour preuve, sa performance remarquable à la marche olympique et au 200 mètres féminin. Elle a également animé le fan-club de la DG/DRCSSE avec sa Vuvuzela.

DG Mekulu :

«A la CNPS, le climat est tendu vers les résultats»

«Je voulais d'abord féliciter très particulièrement le comité d'organisation parce que de l'avis de tous, ce fut un succès populaire, un succès technique. L'esprit d'équipe que nous entendions et avons voulu promouvoir à l'occasion de ces jeux, a prévalu et bien prévalu. Mais le plus grand prix, celui qui fait honneur à tous que nous aimerions reproduire et tous remporter ; c'est celui du public. Tous les personnels qui sont venus, très enthousiastes,



ont contribué au succès de ces jeux ; à eux je dis merci et félicitations. Ces jeux ont permis de confirmer qu'à la CNPS, le climat social est bon, serein et tendu vers le résultat. Tout le reste comme je l'ai dit par ailleurs, ce sont des commentaires.»

MBONDE Barnabas, Directeur régional de l'Ouest et du Nord-Ouest (DRONO)

«Symbiose totale»



«Ces olympiades ont été bien organisées. Il y a eu une symbiose totale entre le personnel de la CNPS et sa direction générale. D'ailleurs, le sport en entreprise

est encouragé, même le chef de l'Etat, qui est le premier sportif camerounais l'encourage. Merci.»

Roger Epoh, DRANEN

«Félicitations au comité d'organisation»



«C'est vrai que l'organisation est difficile, mais quand on a la volonté, ça finit toujours par payer. J'adresse toutes mes félicitations au comité d'organisation. Nous souhaitons que pour l'avenir, on nous donne beaucoup plus de temps pour la préparation afin que nous ayons des meilleures performances.»

VOUS TRAVAILLEZ ET VOUS N'ÊTES PAS IMMATRICULÉ ?

Vous avez le choix

- 1 Informer la Cnps par mail à l'adresse **cnps.cameroun@cnps.cm**
- 2 Vous pré-immatriculer à domicile sur **www.cnps.cm/Télé Applications/** Pré-immatriculation assuré; puis déposer votre dossier dans les 30 jours qui suivent au Centre de Prévoyance sociale le plus proche.



Plus proche de vous !



Coupure du ruban par le PM Philémon Yang.

IMMEUBLE MINISTÉRIEL N° 1

Le PM inaugure le complexe

C'était le vendredi 22 août 2014 à Yaoundé, au cours d'une cérémonie empreinte de sobriété, mais chargée de symboles et de propos qui feront date. Evocation.

Simon Meyanga

Le DG de la CNPS, soutenu dans sa démarche par le PM, Philémon Yang, voulait d'une cérémonie d'inauguration modeste, dépouillée de tout le flonflon et autres agapes à la limite du gaspillage, qui caractérisent généralement les événements d'une telle envergure. Ce vœu a été exhaussé, tant la cérémonie d'inauguration de l'immeuble ministériel n°1, le vendredi 22 août 2014 à Yaoundé, s'est limitée à l'essentiel. Juste ce qu'il fallait pour marquer l'histoire : l'«immeuble de la mort» devenu, grâce à la CNPS, l'«immeuble de la vie».

Des invités triés sur le volet par le comité d'organisation de la CNPS. Des articulations rigoureusement arrêtées et réglées comme du papier musique, avec l'appui du protocole des services du PM. Dans la salle, une bonne brochette de membres du gouvernement, les membres des différents comités ayant participé, chacun en ce qui le concerne, à la réalisation du projet, les responsables de la CNPS et, bien évidemment, les médias...

C'est à 10h 55mn que le Premier ministre, chef du gouvernement, arrive sur le site. Accueil par le ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf), le ministre délégué auprès du ministre des Finances, le direc-

teur général de la CNPS et le gouverneur de la région du Centre. Bouquet de fleurs, installation dans la salle des cérémonies, hymne national, trois discours. Celui du maître d'œuvre, le groupement Buban Ngu Desco, qui a remercié le PM pour son soutien et le DG de la CNPS pour les financements, qui n'ont jamais fait défaut. Il souhaite que le gouvernement mette en place une équipe chargée de la maintenance du joyau architectural. Puis, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame se dit heureux que la cérémonie soit présidée par le représentant personnel du président de la République, ce qui témoigne, à l'évidence, «de l'importance que le gouvernement et, au-delà, le chef de l'Etat accordent à la concrétisation des Grandes Réalisations». Et d'évoquer l'histoire et les raisons de l'engagement de la CNPS à ce qui «semblerait relever d'un simple rêve de potache, sinon d'une utopie déplacée et vainement hardie, tant l'imagerie populaire avait fini par classer ce complexe au rang des éléphants blancs voués au cimetière des projets sans lendemain, sinon à la destruction».

Le directeur général est formel : la CNPS s'y est engagée, «parce que nous croyons en la politique et aux choix du Président de la République, parce que

nous avons foi en son Gouvernement, toutes choses qui confortaient et amplifiaient notre volonté et notre détermination d'arriver au résultat». Mais, il n'oublie pas « les épreuves, les difficultés rencontrées sur la voie de la réhabilitation»...

En dépit de tout, le projet a été réalisé, grâce au soutien constant du chef de l'Etat et du Premier ministre, chef du gouvernement. Grâce également à toutes les équipes techniques et de suivi que le DG remercie. Il n'oublie l'équipe CNPS, conduite par le directeur des Finances et du Patrimoine, Hortense Asim Abisone. Et d'affirmer haut et fort : «La CNPS a toujours été, est, et sera toujours, et de plus en plus, aux côtés de l'Etat dans la réalisation de ses politiques de développement, de progrès, de protection des populations et de promotion de la paix». Pour le Mindcaf, l'immeuble illustre à suffisance, «l'option de modernisation du Cameroun prise par le président de la République(...) pour l'émergence de notre pays». Jacqueline Koung à Besiike, au nom du gouvernement, félicite le DG de la CNPS «pour cette collaboration fructueuse», avant de le rassurer de la «mise en œuvre des engagements pris par l'Etat dans la convention de retrocession récemment signée.» ♦

GREGOIRE OWONA,
Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

«Nos félicitations vont à l'endroit de la CNPS et aux partenaires»



«En tant que ministre de tutelle, nous ne pouvons qu'être fiers de cette réalisation dans laquelle la CNPS a joué un rôle à la fois important et déterminant. En plus d'une œuvre qui embellit notre

belle cité, ce joyau va donner des facilités de travail importantes, en même temps qu'un confort au gouvernement. On ne peut qu'en être fier et féliciter ceux qui ont œuvré pour que les choses se passent bien, tant du côté de la CNPS que du côté du gouvernement et des entreprises du secteur privé, pour le très beau travail.» ♦

GILBERT TSIMI EVOUNA,
Délégué du gouvernement
auprès de la Communauté
urbaine de Yaoundé

«Il faut penser à la maintenance»



«C'est une très belle cérémonie ! Ça n'a pas été facile, l'accouchement aurait été tant soit peu douloureux. Mais tout est bien qui finit bien. L'on re-

marque que les travaux ont été bien faits, mais il faut penser à la maintenance. Pour moi, c'est là où le plus dur commence. Mais le reste ça va.» ♦

NYETAM NYETAM HANS
Secrétaire d'Etat
aux Travaux publics
«Adieu les malfaiteurs !»

«Je pense que la CNPS nous sort aujourd'hui d'un problème important. Nous pensons que cette réhabilitation coupe l'herbe aux pieds des malfaiteurs, embellit la ville, et montre enfin la solidité de la CNPS. Toutes nos félicitations à la CNPS.» ♦

REHABILITATION

A Chinese puzzle!

In fact, the rehabilitation of the Emergence building (former ministerial building No. 1) was not an easy task.

Temgoua Gaëls (Trainee)



External view
of the complex

It took fierce determination and commitment of the Director General of the National Social Insurance Fund, supported by the President of the Republic and the Head of Government, for the beautiful building which is now known as the Emergence building in Yaoundé, to be achieved.

Initially planned to last 24 months, the delivery deadline of the rehabilitated building that the ordinary Cameroonian knows under the pseudonym «*immeuble de la mort*», was repeatedly, if not constantly extended. Resumption of works was initiated without the original plans, which up till then could not be found. One pitfall which could not, fortunately discourage entrepreneurs determined to accomplish an achievement. Hence the initial project manager had to be changed and recruited a translation agency so that Chinese and Cameroonian workers could communicate, understand and work in harmony. But in fact, no statement can be valid today to reflect the difficulties faced by CNPS for the completion of the said work: attempt by some evil spirits, who proposed the creation of a «*Committee of completion rehabilitation*» while the building site was almost complete (!!) ; summons to pay a property

tax first and a tax on the environment, then claims of all sorts, from the project owner... Well strange requirements which appear in a long list of attractions including, the really false case against the CNPS, accused of overcharging work estimated at 15 billion CFA francs; accusations instigated by the very people who, before the intervention of CNPS, had estimated the cost of the rehabilitation of the building at 25, then to 21 billion CFA francs!

More importantly, the dispute that pitted CNPS to Yaoundé City Council (CUI). On 13 July 2014, just two days before the final delivery, heavy vehicles of the CUI destroyed the power generators, under the misleading pretext that it could explode «*during the passage of the presidential motorcade!*» Huge damages were then recorded. It is by chance that the fuel tank and the two generators of the Caterpillar brand, with a capacity of 500 KVA each, were recovered. At the end, the CUI paid to the CNPS damage to the tune of 30 million CFA francs after the arbitration by the Prime Minister, Head of Government to whom the case was referred by the CNPS. An amicable arrangement finally accepted by the CNPS, not only for the sake of appeasement, but also so that finally, the work can be finally completed. ♦

IMMEUBLE
MINISTÉRIEL N° 1

La CNPS rétrocède le complexe à l'Etat

La signature de la convention de rétrocession y relative a eu lieu le mardi 19 août 2014 à Yaoundé, sous la présidence du Premier ministre chef du gouvernement. Quelques 72 heures seulement avant la cérémonie de l'inauguration...

Simon Meyanga



Echange de parapheurs entre le Dg Cnps et le Mindcaf.

A quelques exceptions près, les acteurs, sur le plan institutionnel, sont restés les mêmes que le 4 mai 2010, date de la signature entre le gouvernement du Cameroun et la Caisse nationale de prévoyance sociale, d'un cadre de partenariat qui matérialisait le OUI du gouvernement de la République, sur l'offre de la CNPS de réhabiliter «l'immeuble de la mort». Autour de la table, outre le PM, président de la cérémonie, les ministres de l'Economie, des Travaux publics, des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, du Développement urbain et de l'Habitat, le ministre délégué auprès du ministre des Finances, le directeur général de la CNPS et les responsables de la Caisse autonome d'amortissement.

Pour les amoureux des clichés et des images, la cérémonie du mardi 19 août 2014 était à l'opposé de celle de 2010. Les termes du bail emphytéotique issu du cadre de partenariat étaient sans équivoque : la CNPS finance les travaux de finition du bâtiment et compensera ses dépenses par les loyers sur 50 % de l'immeuble, pour une durée de 40 ans renouvelable, en tout cas, jusqu'à récupération des fonds investis dans le projet... La CNPS a donc financé et exécuté les travaux de parachèvement, pour près de 15

milliards de francs CFA. Mais, les données de 2010 ont changé en 2014 : l'Etat fait de plus en plus face à la récurrence des demandes et à la précarité dans le logement des services publics.

Pour résoudre en partie le problème, le gouvernement a décidé que l'ensemble de l'immeuble ministériel n° 1 soit repris et occupé en totalité par les services publics. La convention signée le 19 août 2014, confère à l'Etat le droit exclusif et définitif d'entrer dans le périmètre du complexe immobilier constituant l'immeuble ministériel n° 1, de l'occuper, de le gérer totalement. En clair, l'Etat pourra y exercer tous les droits attachés à la propriété, mais s'engage entre autres, à verser à la CNPS, la somme de 15,7 milliards de francs CFA. «L'immeuble de la mort devient l'immeuble de la vie, ça fait plaisir à tout le monde», a dit le Premier ministre, chef du gouvernement, qui a «sincèrement» remercié le directeur général de la CNPS dont l'«organisation a eu un comportement formidable». Philémon Yang a souhaité que d'autres organismes emboîtent le pas à la CNPS et puissent «aider l'Etat» quand il est en difficulté. «C'est un exemple de bonne collaboration qui peut exister entre l'Etat du Cameroun et les organismes qui collaborent avec lui ; des organismes qui sont ca-

pables de faire beaucoup de choses», a conclu le PM. «C'est grâce à vous que beaucoup d'obstacles ont été levés, c'est grâce à vous que mon équipe et moi avons eu le moral nécessaire pour continuer», lui a répondu Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame. ♦

FICHE TECHNIQUE

Superficie : 9225 m² pour une surface totale d'occupation au sol de 30.000 m²

- 4 bâtiments sur un plateau de quatre niveaux, dont deux sous-sols pour parkings.
- Une tour principale de R+18
- Trois (03) autres immeubles de trois (03), cinq (05) et sept (07) étages ;
- Une entrée et sortie communes aux parkings 00 et 0 ;
- Une entrée et sortie du parking 0 situées au Nord-est coté SNI ;
- Une entrée et sortie du parking niveau 1, situées au Nord-est donnant sur la montée SNI;
- Une clôture périphérique sur trois cotés ;
- Des escaliers ;
- Une entrée et sortie à l'Est coté DON BOSCO ;
- 327 bureaux classiques d'une superficie de 16000 m² ;
- 14000 m² de parking de 287 places.

Coût total des travaux : 14.700.000.000 de francs CFA sur financements propres CNPS pour la partie hors taxes et par le budget de l'Etat pour les taxes et droits de douane des exercices 2010 et 2011.

Durée des travaux : 34 mois

L'immeuble ministériel n° 1 est, de l'avis de spécialistes, le plus gros investissement immobilier des 20 dernières années au Cameroun.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DU PROJET

Maitre d'ouvrage : DG/CNPS

Chef service du marché :
Asim Abisone Hortense

Constructeur : China Shanxi Construction Engineering (group) Corporation BP: 15.925 Yaoundé

Maitrise d'œuvre : Groupement Buban Ngu Desco/Cabinet F.MBA

Bureau de Contrôle Technique : Veritas

Assistant du Maitre d'ouvrage :
Afrikan Method.

NOËL ALAIN OLIVIER MEKULU MVONDO AKAME



«Nous avons le soutien du président de la République»

Extraits de l'interview accordée au journal *Le Procès International* du 21 août 2014.

Monsieur le Directeur Général, quand avez-vous eu l'idée d'entreprendre les travaux de réhabilitation de l'immeuble ministériel n°1 ?

J'ai vécu le lancement de la construction de cet édifice en 1984, j'étais alors étudiant. Puis, comme tous les habitants de Yaoundé, j'imagine, j'ai été à la fois étonné et déçu par les multiples arrêts des travaux sur ce chantier. Mais, j'avais comme une certitude que le chef de l'Etat ne laisserait pas les choses en l'état. Et puis, sur le plan personnel, je me disais que si tôt ou tard j'en avais la possibilité, l'un de mes premiers objectifs serait de réhabiliter cet immeuble.

Par la volonté de Dieu et par la force des choses, le président de la République m'a nommé à la tête de la CNPS en 2008. La situation nous a imposé de prendre un certain nombre de mesures qui ont porté des fruits et nous avons pu

constituer des réserves financières importantes, gage de la pérennité de l'organisme. Mais, nous ne pouvions pas thésauriser ces ressources sans les sécuriser, parce qu'il ne s'agit pas de notre argent, mais bien de celui des assurés sociaux. Et, partout dans le monde, les organismes de sécurité sociale investissent dans l'immobilier, en tant qu'il est le moyen le plus sûr pour sécuriser l'argent des assurés. C'est ce qui a justifié notre choix d'investir dans l'immobilier, notamment dans la réhabilitation de l'immeuble dit ministériel n°1.

Par ailleurs, outre que c'est l'un des moyens les plus sûrs pour la sécurisation de l'argent des assurés sociaux, nous avons la ferme volonté d'apporter notre modeste contribution au projet de la modernisation de Yaoundé, la capitale du Cameroun, le siège des institutions, modernisation qui, on le voit aujourd'hui,

s'inscrit dans l'agenda de l'émergence du Cameroun à la réalisation de laquelle le président Paul Biya nous invite tous. Nous avons donc été amenés à proposer un partenariat au gouvernement pour la réhabilitation de cet immeuble, laquelle a été signée le 04 Mai 2010. Il s'agit d'un Cadre de partenariat et d'un bail emphytéotique permettant à la CNPS de gérer 50 % du complexe réhabilité pendant quarante ans renouvelables jusqu'à retour total sur investissement. En somme, nous avons fait d'une pierre deux coups.

Devant l'immensité de ce projet où beaucoup d'autres avaient échoué, n'aviez-vous pas peur de connaître le même sort ?

Je vous l'ai dit, nous n'avions aucune inquiétude sur les aspects financiers, puisque la CNPS avait désormais suffi-

samment d'argent pour financer les travaux jusqu'à leur terme. Donc, le problème de disponibilités financières ne se posait pas. Nous avons également le soutien du président de la République et celui du Premier ministre, chef du gouvernement et de bien d'autres personnalités que je remercie à travers vos colonnes. Le reste a été une question de méthode et de détermination pour atteindre un résultat. Pour cela, nous avons d'abord fédéré les bonnes personnes autour du projet pour la conception, le génie civil, la réalisation et le contrôle des travaux. Puis, la China Shanxi construction Engineering Corporation, qui a réalisé la construction du palais polyvalent des sports de Yaoundé notamment, a été contactée pour la réalisation proprement dite des travaux. Le résultat est là, plus que satisfaisant.

Tout a été dit sur ce grand projet à propos de ces faramineux bénéfices que vous avez eu en essayant de mener ce projet à terme. Combien cela vous a-t-il rapporté ?

(Rires) En tout cas, rien du tout, ni matériellement, ni financièrement. Vous pouvez le vérifier, ni moi-même, ni mes collaborateurs qui, nuit et jour, ont suivi l'évolution de ce chantier, du début jusqu'à la fin, personne n'a rien reçu comme rémunération ou avantage à titre individuel et personnel. Ma satisfaction et celle de l'équipe qui a travaillé réside dans le fait que la CNPS a réussi là où beaucoup de gens étaient persuadés que nous échouerions, voire se sont activés pour que le projet échoue. Cet immeuble fait désormais la fierté de tous les Camerounais, il est là et fait la beauté de notre chère capitale, il n'y a pas de bénéfice supérieur à celui-là, et nous ne demandons rien de plus. La réhabilitation de cet édifice était, je l'ai dit, notre modeste contribution au développement de notre pays.

Quelles leçons retenez-vous à la fin de ces travaux ?

A vrai dire, tout n'a pas été facile. Des écueils, il y en a eu, et d'immenses ! A notre grand étonnement d'ailleurs. Mais, fort heureusement, notre pays regorge d'intelligences capables de mener à bien des projets de grande envergure pour son développement. Ce sont des ingénieurs et des hauts cadres camerounais qui ont conçu et conduit les travaux, l'expertise chinoise a été sollicitée dans l'exécution de ces travaux. Ce chantier nous a surtout permis de comprendre véritablement les raisons pour lesquelles il n'avait pas avancé depuis un quart de



La réhabilitation de cet édifice était, je l'ai dit, notre modeste contribution au développement de notre pays.

siècle et pourquoi, en général, les projets échouent tant dans notre pays, mais permettez-moi de ne pas en dire plus...

Que ressentiez-vous à la fin de ces travaux : une autoglorification ? La fierté d'avoir participé à une grande œuvre ?

Juste un sentiment de fierté légitime. Nous avons essayé de poser un acte de patriotisme, pour contribuer à la matérialisation de la politique des Grandes Réalisations du président de la République, et montrer qu'avec de la détermination et de la méthode, on pouvait réaliser les plus grands desseins.

La presse n'a pas été tendre avec vous tout au long de ces travaux. Que ressentiez-vous vis-à-vis d'elle ?

Vous savez, un penseur a dit que les grands esprits discutent des idées, les esprits moyens discutent des événements et les petits esprits discutent des personnes. Je préfère donc que nous discutions des idées, des valeurs qui emmèneront notre pays vers l'émergence. La presse fait son travail. Elle est l'expression même de la démocratie. Et, les faits étant sacrés, il restera constant que la CNPS du Cameroun, en réhabilitant « l'immeuble de la mort », c'est comme cela que vous l'appeliez, a réalisé le plus gros investissement immobilier en Afrique francophone ces 20 dernières années. L'histoire, dans la perspective de laquelle j'essaie toujours de me situer, ne retiendra que le parachèvement des tra-

voux de cet immeuble et, peut-être, ceux qui l'auront réalisés.

Bien avant cette inauguration, de nombreux écueils ont été votre lot quotidien. Pouvez-vous nous dire quelques mots de ces obstacles ?

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire pour nous de revenir sur les nombreux écueils rencontrés sur le chantier de la réhabilitation de cet immeuble. Ils ont, surabondamment d'ailleurs, fait l'objet d'innombrables commentaires et réunions ; permettez donc que nous n'y revenions plus, parce que tout cela est derrière nous maintenant. L'important pour nous, c'est qu'en dépit des difficultés, le projet soit allé enfin jusqu'à son terme.

Après l'immeuble ministériel n°1, quel est le prochain grand chantier ?

Il faut rappeler que la réhabilitation de l'immeuble ministériel n° 1 n'est pas le premier chantier mené par la CNPS sous notre direction. Depuis avril 2008, date de notre nomination à la tête de la CNPS, de nombreuses actions ont été réalisées ou sont en cours dans le domaine de l'immobilier, par exemple l'acquisition de l'immeuble ex-CAMAIR à Paris, l'acquisition du complexe Dragages à Yaoundé d'une superficie de 5 hectares, l'acquisition de l'immeuble AEK au centre administratif de Kribi (3 200 m²), l'acquisition d'un complexe immobilier au plateau Atemengue à Yaoundé (9 505 m²), La reconstitution des titres fonciers de nos terrains, le déguerpissement des occupants illégaux des terrains et la sécurisation physique d'une dizaine de nos terrains, la réhabilitation des centres de prévoyance sociale de Bamenda et Bafoussam, la construction du centre de prévoyance sociale de Sangmelima inauguré le 25 septembre 2013, la construction imminente de six nouveaux centres de prévoyance sociale à Banyo, dans l'Adamaoua, Messa-si à Yaoundé dans le Centre, Yokadouma, à l'Est, Nkambè, dans le Nord-Ouest, à Mundemba dans le Sud Ouest et à Bonabéri à Douala dans le Littoral. Mais il faut bien noter que l'investissement dans la pierre ne nous détourne pas des missions fondamentales de la CNPS, bien au contraire, dans la mesure où il nous permet de sécuriser nos fonds en vue de garantir le paiement futur des prestations sociales. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique 2013-2017, notre priorité reste l'extension de la couverture sociale au plus grand nombre de travailleurs camerounais. Le doublement du taux de couverture en 2015, tel que prescrit par le chef de l'Etat est, pour la CNPS, un objectif majeur et indiscutable qu'il faut nécessairement atteindre. ♦

MAIN TENDUE

La Cnps assiste les hémodialysés

La cérémonie de remise d'un important don de produits pharmaceutiques au Cercle des hémodialysés du Cameroun (Chc) par la CNPS, a eu lieu vendredi 4 avril 2014, dans la salle de conférences du Centre hospitalier d'Essos (Che) à Yaoundé.

Danielle Yakan (stagiaire)

Vendredi, 4 avril 2014, la salle de conférences du Che a servi de cadre à la cérémonie de remise par la Cnps au Chc, d'un important don, composé de produits pharmaceutiques d'une valeur de 5 000 000 (Cinq millions) F.

C'est Caroline Ejangue, représentant le directeur général de la Cnps, entourée de responsables et médecins du Che, qui a remis 140 boîtes de Repoitin 10 000 UI et 65 boîtes d'Iveferan 100 mg à Justin Medjo, président du Chc, accompagné des membres du bureau de l'association regroupant des malades souffrant d'insuffisance rénale. Les coûts élevés de prise en charge de cette maladie, d'évolution progressive et longtemps silencieuse, ne sont pas toujours à la hauteur de la bourse de la majorité des malades (5 000 F par séance, à raison de trois séances par semaine, en plus des frais d'analyses médicales et des médicaments ndlr). La maladie rénale (ou néphropathie) est généralement irréversible, sans possibilité de guérison. Son évolution naturelle est plus ou moins lente, pouvant aller jusqu'à la perte totale de la fonction rénale. On parle alors d'insuffisance rénale terminale, nécessitant un traitement de suppléance par dialyse et/ou greffe de rein.



La Cnps toujours auprès des démunis.

Cependant, il est possible de ralentir cette évolution en évitant ou en traitant tous les facteurs qui peuvent l'aggraver, comme l'hypertension artérielle et l'anémie. D'où l'intervention de la Cnps. «L'opération qui nous réunit ici, permet une fois de plus à la Cnps, de remplir avec fierté, sa mission d'action sanitaire», a déclaré Caroline Ejangue. En effet, les médicaments de la Cnps renforcent l'espoir de survie, au sein de la centaine de malades que compte le Chc. Justin Medjo, exprimant sa reconnaissance, a dit d'un ton

plein d'émotion: «*Merci au directeur général de la Cnps, pour sa prompte réaction. Car, la vie chez les hémodialysés est comptée et quasiment chronométrée. Nous sommes conscients que l'aide accordée va permettre à plusieurs d'entre nous de survivre encore plus longtemps.*

D'autres gestes de cœur sont vivement espérés. Le Cercle des Hémodialysés du Cameroun répond aux numéros de téléphone: (+ 237) 76 52 69 69 et 99 85 71 88. ♦

BACK TO
SCHOOL

School stationery to the youth of Soa

It was at the head office hall of the CNPS, that the Service Head for social action handed over an important donation on Wednesday, 13 August 2014 on behalf of the Director General.

Laurentine Ekobena

As part of his activities to help young pupils of Soa subdivision, the President of «the association for the Development of Soa subdivision» (ADAS) requested the Director General of CNPS, for support for school stationery.

As a partisan corporate citizen which enhances the cult of effort, the NSIF responded favourably. Thus, boxes of exercise books, pens, rulers and academic clubs etc., were formerly handed over to Alain Didier Bilo'o, its representative, on Wednesday 13 August 2014. "I am particularly delighted for our association, who decided to support the authorities in the supervision of academic excellence that is lacking. Young people are increasingly left to their own devices, parents are more concerned with the struggle for survival in rural areas «he observed, prior



to sincerely thanking the Director General of CNPS».

The 'ADAS' whose president is the Senior Divisional Officer of Mfoundi, Jean Claude

Tsila, works to improve living conditions and the development of the people of Soa Sub division through actions in the 39 villages that comprise it. ♦

SOLIDARITY

Donations to the bedridden

CNPS received donations to distribute to its bedridden insured. The ceremony presided by the Deputy Director General took place in the hall of the head office on Friday, 22 August 2014.

Laurentine Ekobena

The American missionary of Cameroon origin, Bishop Israel TCHEP, is the founder of the NGO Action Ministries International, which works for humanitarian causes and supervision of orphans and vulnerable elderly. In the afternoon of the 22 August 2014, he made an important donation to the CNPS, by way, he said, of contribution to the development of bedridden insured of the institution, in these times of great cold. «From the United States through your website www.cnps.cm, we followed with satisfaction the current affairs of the Institution. The social side has particularly touched us and we wanted to bring our modest contribution through this gift of some clothes that can dress 510 women, worth \$7000», he argued. «We are very pleased and excited that CNPS receive donations. This is one of the few times. We are more used to giving», responded Lysette Ngatchou, Deputy Director



The Deputy General Manager during the ceremony

General of CNPS, at the opening ceremony of reception and redistribution of donations organised by the Institution in the pro-

cess, for the benefit of bedridden insured identified in the Social Insurance Centres of Yaounde. ♦

CNPS/UNIVERSITÉ DE
YAOUNDE II-SOA

Accord pour le soutien des cop's

La convention de parrainage par la CNPS de la licence professionnelle "Droit, Contentieux et Pratique du Travail et de la Sécurité sociale" de la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II-Soa, a été signée le vendredi 11 juillet 2014, à Yaoundé.

Emmanuel Etouké

La salle du Conseil d'administration de la CNPS a revêtu ses atouts des beaux jours pour accueillir des hôtes de marque le vendredi 11 juillet 2014.

C'était à l'occasion de la signature de la convention de parrainage par la CNPS, de la licence professionnelle «Droit, Contentieux et Pratique du Travail et de la Sécurité Sociale (DCPTS)», ouverte au début de l'année académique 2013-2014, à la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université de Yaoundé II, Soa. Le directeur général de la CNPS, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame et le Professeur Magloire Ondo, doyen de ladite faculté, qui ont paraphé le document, sont unanimes sur son objectif : créer un vivier de jeunes camerounais, étudiants ou cadres d'entreprises, capables de gérer, de manière efficace et efficiente, les aspects de la sécurité sociale dans les structures. Les grandes problématiques relatives à la



Accord parfait entre la Cnps et la FSJP/UYII Soa.

couverture sociale seront proposées par l'organisme, aux chercheurs et aux étudiants pendant leur formation. Par ailleurs, «jusqu'ici, c'est la CNPS qui formait ses cadres en matière de législation de la sécurité sociale, alors que ce n'est pas son

rôle. Cette formation sera désormais assurée par l'université de Yaoundé II. Nous pensons faire œuvre utile, en participant à ce processus», a-t-il expliqué le DG Mekulu. ♦

Du mouvement dans les Cps

Le directeur général de la CNPS a récemment procédé à la nomination des nouveaux chefs de centre de prévoyance sociale et de leurs adjoints.

Emmanuel Etouké

23 C'est le nombre de CPS touchés par le vaste mouvement opéré par le DG de la CNPS, à la tête des structures extérieures de l'organisme. Un mouvement qui semble s'inscrire à la suite de la dernière évaluation des performances des chefs de centre et même, pourquoi pas, de la récente

tournée du DG dans les services extérieurs de la CNPS. Laquelle a permis au patron de la CNPS, non seulement de toucher du doigt les réalités du terrain, mais aussi, de juger, de manière objective, tout le monde aux résultats.

Ainsi, le redéploiement était inéluctable et plus ou moins redouté. Le texte y relatif est donc... tombé. Avec pour objec-

tif, la redynamisation des troupes, un meilleur recadrage des centres visés, et surtout, l'obligation, pour tous les chefs de centre et leurs adjoints, d'atteindre les résultats escomptés d'ici la fin d'année. Au finish, seuls les CPS d'Akwa, Bassa, Bafia, Buéa Mile 17, Ebolowa, Ekondo-Titi, Nanga-Eboko, Messa-Si et Mvog-Mbi n'ont pas été touchés. ♦

Voici les nominations par direction régionale

DIRECTION REGIONALE DU LITTORAL ET SUD-OUEST

CPS DE DONADERI :

CC : M. NLOMNGOI II Jean François, Mle 1926
CC2 : Mme EBOUPEKE née MAKANDA Jeanne Marie, Mle 1560

CPS DE DOUALA BONANJO :

CC : M. NKOUMOU Christian Eric, Mle 4998
CC2 : M. NGANSOP NGROUPAYOU Séraphin, Mle 5861

CPS D'EDEA :

CC 2 : M. EYANGO EKWA Charles David, Mle 4293

CPS DE KUMBA :

CC : M. MPOUAM MBA François, Mle 2975.

CPS DE LIMBE :

CC2 : Mme NGANKOU Patricia Yvette, Mle 4271

CPS DE MAKEPE :

CC : Mme AMOMBO MEKONGO Marie-Justine, Mle 4694
CC2 : M. MENDAM NSA Jean-Pascal, Mle 5910

CPS DE NKONGSAMBA:

CC : M. ATANGANA ATANGANA Armand Georges, Mle 4789
CC2: M. ONGOLO Hervé Patrick, Mle 5469

CPS DE MUNDEMBA :

CC : M. NGALE Cyril BEMİYILI, Mle 5786

DIRECTION REGIONALE DU CENTRE, SUD ET EST

CPS DE BERTOUA :

CC 2 : M. ZE ABESSOLO Justin, Mle 4074

CPS DE MELEN :

CC : M. TANYI MBIANYOR Thomas Ebot, Mle 4270

CPS DE MIMBOMAN :

CC2 : Mme Constance NGOVO MUSOKO, Mle 4274

CPS DE SANGMELIMA :

CC : M. IBRAHIM, Mle 1830

CPS DE YAOUNDE-CENTRE :

CC : M. ELOUNDOU MFEGUE Timothée Wolfgang, Mle 2073
CC2: Mme ZAMBO née ELA MENYE Huguette, Mle 4051.

CPS DE YOKADOUMA :

CC : M. BADA Ferdinand Fils, Mle 4247

DIRECTION REGIONALE DE L'OUEST ET NORD-OUEST

CPS DE BAFOUSSAM :

CC2 : M. EKOUMA Jean-Louis, Mle 5668

CPS DE BAMENDA :

CC 2 : M. AMBOMBO Jean-Claude Elisée, Mle 5061

CPS DE DSCHANG:

CC : M. BITOTE MVELE Jules Michel, Mle 5169
CC2 : Mme ATANGANA Marie Bernadette Nathalie, Mle 5707

CPS DE NKAMBE :

CC : M. DIEFE Hervé Synélaire, Mle 5940

DIRECTION REGIONALE DU NORD, ADAMAOUA ET EXTREME-NORD

CPS DE BANYO :

CC : M. RAMADAN BRAH, Mle 4355

CPS DE GAROUA :

CC2 : M. ONOMO EBODE Christian, Mle 5471

CPS DE MAROUA :

CC2 : M. MOHAMADOU LAMINO, Mle 5973

CPS DE NGAOUNDERE :

CC2 : M. ASSOUMOU Antoine, Mle 5716

CPS DE YAGOUA:

CC : M. MAHAMAT MAHAMAT, Mle 5498



Le CC entrant, le DRANEN, le Préfet du Mayo-Banyo, le CC sortant, l'AG et le CC2, après la cérémonie d'installation, le 29 août 2014



Cps de Nkambè, la nouvelle équipe prête à relever les défis, après l'installation le 04 septembre par le DRONO.



Yagoua : Mahamat Mahamat (en Gandoura) installé le 22 août 2014. De gauche à droite le CC entrant, le Préfet du Mayo-Danay, le DRANEN et le CC sortant.

3ÈME ÂGE

Le Minas pour un «bien vieillir»

Pour le ministère camerounais des Affaires sociales, vieillir n'est pas une fatalité, surtout si l'on s'y prépare bien.

Jacqueline Ngo Kendeg (Cellule de Communication du Minas)



Le sport, un médicament gratuit.

Conformément à la politique d'inclusion sociale du Chef de l'Etat, SEM Paul Biya, le ministère des Affaires sociales a élaboré le «*Guide pour un vieillissement sain et actif, en vue d'une société harmonieuse et épanouissante pour tous les âges*». Cette brochure vise la promotion du «*Bien vieillir*» et le renforcement de l'autonomie, ainsi que la contribution ciblée des personnes âgées à l'effort de développement national.

La préparation pour un vieillissement sain et actif devrait commencer dès l'entrée dans la vie active. Tout travailleur devrait procéder à une planification de ses activités présentes et futures. Ce qui entraînerait, chaque fois, une recherche permanente d'équilibre (statu-

taire, identitaire, familial, social, économique, etc.) pour un accompagnement suivi et structuré, indispensable pour l'amorce avisée du 3ème âge.

Dans le contexte africain, marqué par l'attachement symbolique à la terre des ancêtres, à partir de la quarantaine, il faudrait donc commencer à effectuer des contacts périodiques avec son village. Une stratégie qui favorise l'identification naturelle des opportunités de reconversion socioprofessionnelle, ainsi que la programmation et la réalisation de certains investissements à caractère social ou économique, notamment dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et la pêche.

Toutes initiatives ayant l'avantage pour ces personnes, de ne pas être victimes du manque de repères, une fois de re-

tour au village, à la retraite. Au contraire, elles seront traitées avec respect, appréciées pour leurs réalisations, jouissant de l'estime de soi, se sentant intégrées dans leur communauté. Le «*bien vieillir*» passe aussi par une activité physique régulière. A mesure que l'on prend de l'âge, l'activité intellectuelle et physique est ce qu'il y a de mieux, pour conserver une bonne qualité de vie.

En clair, la vieillesse n'est pas synonyme de la fin d'une vie sociale, financière, économique et intellectuelle, mais elle est la continuité d'une vie active, en tenant compte des nouveaux paramètres sociaux, économiques et physiologiques. Il est donc important d'avoir une attitude positive et proactive. ♦

YAOOUNDÉ

Un mouvement sportif fait le buzz

Après avoir légèrement soufflé au lendemain des olympiades, les personnels de Yaoundé se retrouvent pour une série d'activités sportives chaque mercredi, de connivence avec la direction générale.

Sylvestre Etsombo



Continuer dans la dynamique des Olympiades.

La direction générale, soucieuse du bien-être du personnel et convaincue des bienfaits de l'exercice physique, offre la cour de l'espace dédié aux structures MCN/DSI à Yaoundé, pour les séances de sport. A cet effet, les personnels CNPS en service à Yaoundé ou de passage, sont informés qu'une séance de Sport pour tous a lieu tous les mercredis à partir de 16 heures,

depuis le 20 août 2014. S'il était encore nécessaire de le dire, nul n'ignore les effets induits de la pratique du sport ! Notamment, le rapprochement entre collègues, la culture de l'esprit de camaraderie et d'équipe. Toutes choses convergeant vers l'excellence personnelle et une saine émulation au sein d'une CNPS qui prône le résultat. Le programme de ces séances prévoit

entre autres disciplines : le footing ; l'aérobic et les mouvements gymniques rythmés. Pour y participer, c'est simple, il suffit disposer de :

- Son survêtement et des tennis ;
- Sa bouteille d'eau pour se réhydrater ;

Une somme de 500 F Cfa pour la prise en charge du moniteur (professionnel de sport pour tous). ♦

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Nous avons bénéficié du Capital de la Retraite complémentaire du Personnel CNPS.

Et vous ?...

TAC

15

OPÉRATION
ABENG

François Ongono s'en va

«Je pars pour mieux rester». C'est le fin mot de celui qui, jusqu'à son départ volontaire à la retraite, était encore le directeur régional du Centre Sud et Est de la CNPS.

Laurentine Ekobena

L' La cérémonie d'au revoir à François Ongono a eu lieu le mardi, 12 août 2014 au siège de la DRCSE à Yaoundé. Une cérémonie pleine d'émotion, qui mettait ainsi fin à une brillante carrière à la CNPS de ce travailleur acharné, âgé de 54 ans. Habité par une ambition autre que celle de finir sa carrière au sein de l'organisme, il a choisi de prendre sa retraite anticipée via l'«Opération Abeng», en cours dans l'entreprise depuis janvier 2014. «J'ai pris le risque et je remercie le directeur général de m'avoir permis d'aller faire ce que j'avais toujours voulu faire depuis».

Tout en érasant une larme d'émotion, le directeur régional sortant de la DRCSE a dit merci à sa famille, ses collègues, ses directeurs généraux respectifs : Pierre Désiré Engo, Louis Paul



Motaze et surtout Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, «avec qui j'ai le plus travaillé tout au long de mon séjour à la CNPS. Je lui dis merci, j'espère que je n'ai pas déçu». Et d'ajouter : «A

la Cnps s'il y a des gens qui ont fait une carrière formidable, j'en suis un. Je pars heureux et le cœur en paix. Car je n'ai pas travaillé en vain, j'ai aussi fait des hommes à la CNPS». ♦

LIBERTÉ
SYNDICALE

L'éducation ouvrière par la plume

Le syndicat national des travailleurs des organismes de sécurité sociale du Cameroun (Syntoss-Cam) vient de publier le tout premier numéro de son bulletin trimestriel d'informations et d'éducation ouvrière.

Emmanuel Etouké

L' Le paysage médiatique de la CNPS vient de s'enrichir d'une nouvelle publication : «Echos du SYNTOSS-CAM», un bulletin trimestriel d'informations et d'éducation ouvrière du Syndicat national des travailleurs des organismes de sécurité sociale du Cameroun (Syntoss-Cam). A titre de rappel, ce syndicat a remporté 136 sièges de délégués du personnel sur les 234 disponibles, lors des dernières élections organisées le 15 avril 2014 à la CNPS. Ce qui lui confère désormais le premier rang dans le classement des organisations syndicales ayant pignon sur rue dans l'organisme. Mais, au-delà de ce classement, il y a aussi, des exigences particulières non seulement dans la défense des intérêts des agents qu'il est sensé représenter, mais aussi, dans leur formation et leur éducation ouvrières. Pour ce tout premier numéro, le Syntoss-Cam a mis les petits plats dans les grands. Le bulletin se présente comme une plaquette de 4 pages. Des photographies réussies, une belle charte graphique –dominée par le blanc et le bleu– et une impression de qualité incitent à une lecture immédiate.

Le contenu s'avère tout aussi intéressant. A travers des articles concis et précis, le lecteur



(re)découvre les origines de ce syndicat, sa profession de foi, ainsi que sa progression à la CNPS. Des réflexions sur l'institution du délégué du personnel, le dynamisme du syndicalisme au Cameroun, ainsi qu'une analyse sur le dialogue social en général... La deuxième édition : «PARDON ET MERCI» vient tout juste de

paraître. L'objectif affiché par les auteurs est clair : promouvoir la culture de la communication, ou mieux, du dialogue. Afin de faire de la protection responsable des droits des agents CNPS, une réalité durable. Encore une belle preuve de la réalité et du respect des libertés syndicales à la CNPS. ♦

CPS
DE MVOG-MBI

On motive le personnel

Les responsables dudit centre viennent d'offrir à leur personnel des cafetières flambant neuves pour le bien-être et l'épanouissement de tous.



Erna Mbella

Au CPS de Mvog-Mbi, il est désormais possible, entre un coup d'œil sur son compte zimbra et le traitement d'un dossier, de prendre une bonne tasse de café ou de thé aromatisée au citron frais, accompagnée de biscottes. Plus besoin de paniquer si le petit déjeuner n'a pas été pris à la mai-

son : Il peut se prendre sur place. Ceci est rendu possible grâce à la présence de trois cafetières flambant neuves et ultra-performantes, dignes des restaurants de grands palaces.

Créscence Etémé, le chef de centre, a remis ce matériel au personnel lors d'une réunion solennelle, tout en précisant que ce

geste s'inscrit dans le désir de la hiérarchie d'assurer au personnel les meilleures conditions de travail possibles. Elle a également instruit le personnel de se mettre en commun pour acheter les accessoires nécessaires et jouir pleinement de ce confort. Vivement qu'un bon usage en soit fait et que suivent les résultats ! ♦

Ekambi Brilliant at the NSIF

The makossa superstar was at the Head Office of CNPS on Monday, 21 July 2014.

Thomas Tang

Ekambi Brilliant, superstar of African music who introduced the piano, wind instruments and violin in makossa from the beginning of his career in 1971 and sued his fans used to shows in James Brown, came to present to the Director General of the institution «his new projects» he said.

From exchanges with Noel Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, we learn that his fans have nicknamed him Mot'a Muenya - famous man, distinguished in the Douala language, wants to convert into a producer and presenter of TV programmes. Furthermore, he remains an artist, as he did in 1977 for



Camair, and thereafter Sonel and Taxation: create a song for the institution whose acting arm of the Cameroon government in matters of social protection.

These projects and many others - that he does not want to make public for the moment - would be seriously in the process of taking shape. That is why he is seeking «coportae support and those who do not want to see the culture disappear.» What seems to favour the DG of CNPS, who did not fail to express his admiration for this icon of Cameroonian art, promoted to Officer of the National Order of Valour in 2009.

The artist Ekambi Brilliant was one of the first African artists to reach the milestone of 20 albums produced. ♦

Pierre Alex Meye Ntyam, Chef service de la sécurité du Système D'information : DSI, s'est marié le 14/02/2014 à la mairie d'ESSOS avec Ndjingang Ebanga Gisèle Nina



Damien Omoloma, du Service de La Communication a mis la bague au doigt d'Emmanuelle Akouma le Samedi 30 Août 2014 à Yaoundé

Anniversaire

Marie Madeleine Beyem est heureuse d'annoncer le 4ème anniversaire de son petit fils : **EDOLEKEM Bonamour Legalant**, né le 23/08/2010 à la maternité de l'hôpital régionale d'Ebolowa. Il est élève à l'école maternelle de la défense à TIKO.

Blague

Par Jacqueline Minla'a

Un jour, une femme voulait voir comment son mari réagirait, si elle partait sans lui donner de nouvelles du jour au lendemain. Elle décida donc d'écrire une lettre, selon laquelle elle ne voulait plus vivre avec lui. Elle posa la lettre dans la chambre avant de se cacher sous le lit ...

Quand l'homme rentra du travail, il vit la lettre et la lut. L'homme écrivit une chose dessus et ensuite, il se mit à chanter et à changer ses vêtements. Il prit alors son téléphone et appela une personne en disant : «*Allo bébé, je me change et je te rejoins, l'autre folle a enfin compris que je me foutais de sa gueule et est partie. J'ai eu vraiment tort de me marier à elle et de ne pas t'avoir connue avant, à tout de suite, j'arrive trésor !*»

Le mari sortit de la chambre et s'en alla. Sa femme en pleur, décida, très énervée, d'aller lire ce que son mari avait écrit sur la fameuse lettre.

Elle prit la lettre et vit : «**ON VOIT TES PIEDS. JE VAIS ACHETER DU PAIN, ARRÊTE TES BETISES, LEVE-TOI ET FAIS-MOI A MANGER !**»

Ne riez pas trop fort...

Nécrologie



Madame Ndoumbe née Mbida Ernestine, Agent au Cps de Douala-Bonanjjo. Décédée le 09/06/2014 à Douala

Madame Mvondo née Oyomo Françoise, en service à la DRH.



Mekinda Mbita Véronique Marion épouse Ongoto, décédée le 18 juin 2014 au CHE des suites de maladie.

Modernisation, simplification of procedures and quality of service at the NSIF

5 new services offered to employers and Cameroonian workers, wherever they may find themselves worldwide

Online registration on www.cnps.cm

Online registration of an employer

The employer records his information in the window **online applications**, [link pre-registration](#) of employer, before submitting his physical file at the social insurance centre of his choice, within 30 days.



Online registration of the worker

The worker records his information in the windows **online applications**, [link pre-registration](#) of insured, before submitting his physical file at the Social Insurance Center of his choice, within 30 days.



Online declaration of social contributions

Through this operation, companies proceed to declare salaries of their personnel online, on the site of Cnps, in the window **online applications**.



Online consultation of accounts on www.cnps.cm

Consultation of employers contribution accounts

Through a **secured and personalized access code**, the employer has the possibility to control the history of payment of his social contributions and to know in real time, his debt situation vis-à-vis the CNPS, in the window **online consultation**, [link consult declarations](#).



Consultation of the individual accounts of the insured

In the **same window**, the worker can, thanks to the **secured and personalized access code**, know everything on his periods of activity, regularity of salaries declared by his successive employers including amounts of social contributions effectively repaid to the Cnps on his behalf.



It's simple accessible to all, in one click !



5 GAGES DE LA RELATION CNPS-CLIENTS

**LE CLIENT
EST LA PLUS
GRANDE
VALEUR DE
L'ENTREPRISE**

**L'OFFRE D'UN
SERVICE DE QUALITE
AUX CLIENTS
EST NOTRE DEVOIR
ET NON UNE FAVEUR**

**LE SERVICE EST
INFORMATISE,
POUR UN
TRAITEMENT
DILIGENT
DES DOSSIERS**

**PROCEDURES
COMMUNIQUEES
AUX CLIENTS
POUR LEUR FACILITER
LA TACHE**

**LE SERVICE
EST GRATUIT
À LA CNPS. TOUT
MONNAYAGE
DOIT ETRE
FERMEMENT
DENONCE**



PLUS PROCHE DE VOUS !

• Site web : www.cnps.cm • E mail : cnps.cameroun@cnps.cm

Un service de qualité dans toutes nos structures à travers le territoire national.

Tél.: +237 22 23 44 79